



Place de la Mairie - 26120 MALISSARD
Direction Générale Tél. 04 75 85 22 00
contact.accueil@malissard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL de MALISSARD**
Nombre de conseillers en exercice : 23
Date de Convocation : 30 / 04 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 06 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : JM VALLA, JM SOUCIET, L. BLANDIN JOUBERT, L. BARRAL, I. BLASSENAC, P. ALBOUSSIÈRE, F. BRES-DUFOUR, E. CHALÉAT, F. ESPOSITO, Y. ESCOFFIER, S. DUPRET, F. GAILLARD, G. JOURDAN, L. JOUD, S. MAITRE, M. MEITER

Absent.e.s ayant donné.e.s procuration : C. COUR à P. ALBOUSSIÈRE, N. FERREIRA à F. BRES DUFOUR, C. FERREIRA VALLA à S. DUPRET.

Absent excusé : W. GILHARD

Absent.e.s : L. DUSSERT, L. ROUVEYROL, E. BARSCZUS.

Sylviane DUPRET est nommée en tant que secrétaire de séance.

25.2024 RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD – MARCHÉ DE TRAVAUX - ATTRIBUTION DES LOTS N°10 « MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS » et N°11 « CARRELAGE-FAÏENCES »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024.02 en date du 29 janvier 2024, le Conseil municipal l'a autorisé à signer le marché de travaux « Restructuration et extension du groupe scolaire Louis Pergaud ».

Ce marché de travaux étant décomposé en 20 lots, le Conseil municipal a déclaré l'abandon de procédure pour les motifs suivants pour les lots :

- Le lot 7 - Isolation polyuréthane projetée dans vide sanitaire : déclaration sans suite pour cause d'infructuosité (absence d'offre régulière) ;
- Le lot 10 - Menuiseries intérieures bois et le lot 11 – Carrelages-Faïences : déclaration sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence) ;
- Le lot 15 - Equipements de cuisine : déclaration sans suite pour motif d'intérêt général (redéfinition des besoins) ;
- Le lot 17 – Panneaux photovoltaïques : déclaration sans suite pour cause d'infructuosité (absence de candidature).

Le Conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à relancer la consultation concernant les lots 10, 11 et 15 en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

Un nouvel avis de marché a été publié le 12/02/2024 pour les lots 10 « Menuiseries intérieures bois » et 11 « Carrelages-Faïences » sur le profil d'acheteur AWS, le Dauphiné Libéré et le BOAMP. La date limite de remise des offres a été fixée au 6 mars 2024.

Le rapport d'analyses de offres a été présenté aux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 22 avril 2024 et a déterminé les titulaires pour chaque lot passé en procédure formalisée.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1414-1, L1414-2, L2122-22 et L2122-23 ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 et R2131-16 ;

VU le rapport d'analyses des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 22 avril 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché pour les lots suivants :

Lots	Attributaire	Montant H.T.
10 – Menuiseries bois intérieures	MENUISERIE THEROND SARL 128 chemin des Huguenots 26000 Valence	459 645,05€
11 – Carrelages-Faïences	ASTRUC SARL 670 rue de Farnier 43700 Brives Charensac	190 000,90 €

**Le secrétaire de séance,
Sylviane DUPRET**




**Le Maire,
Jean-Marc VALLA**



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr